

ARRÊTÉ N°2905/2024

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint administratif principal de 1ere classe, échelle C3

Monsieur le Maire de Caubiac

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEME NT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CARLET Grâce	Adjoint administratif principal de 2eme classe, échelon 9, IB 446/IM 397	... / ... / ...

Article 2

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100 % d'hommes (dont 100% promouvables) et 0 % de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le : 29/05/2024

Signature :

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

CARLET Grâce



Fait à CAUBIAC

Le 29/05/2024

Le Maire, Jacques LAMARQUE

